

Débat d'orientations budgétaires

2017



« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein [de la structure délibérante] sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés [...] »
(article L.2312-1 du CGCT)

« Ce débat se situe à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.
Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.
Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au [Président] de faire connaître les choix budgétaires prioritaires. »
(Extrait de l'instruction M14)

Sommaire

A/Le contexte économique général	(diapo 4)
B/Loi de finances 2017	(diapo 13)
C/Les contraintes et défis.....	... (diapo 21)
D/ Les leviers et orientations de l'EPCI (diapo 29)
E/Analyse de la dette	(diapo 47)
F/ Opérations structurantes	(diapo 53)
G/ Les budgets annexes	(diapo 64)

A/ Le contexte économique général



a- Contexte économique et financier

Contexte national

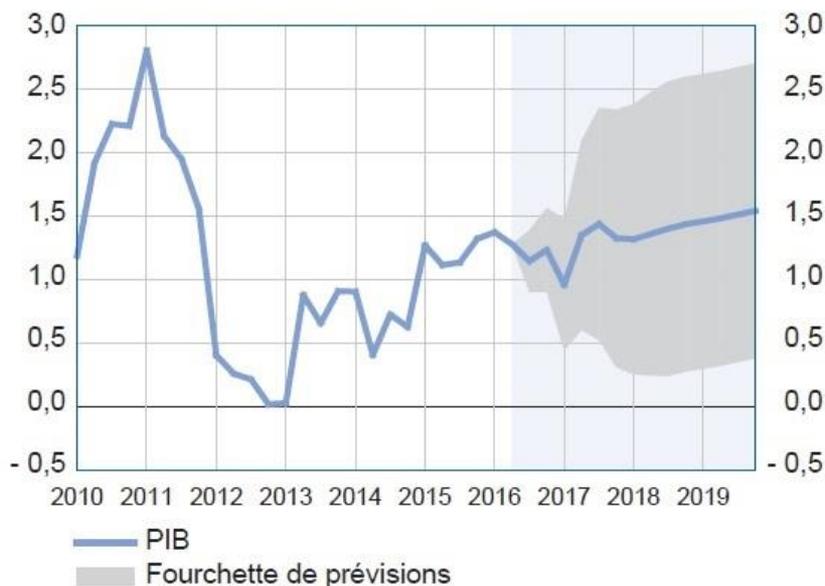
Si les perspectives de reprise sont là, elles restent sujettes à aléas

- **Un taux de chômage qui amorce une décrue** (10,4% en 2015; 10% en 2016; 9,9% en prévision 2017; 9,5% en 2019)
 - **Une prévision de croissance du PIB qui se maintient** à 1,3% en 2017, après 1,3% en 2016
 - **Une inflation en hausse (+1,2% en 2017) qui tirerait l'activité des entreprises** mais pourrait affecter à moyen terme le dynamisme de la consommation des ménages
 - **Un euro encore « faible »** qui entretient la compétitivité des entreprises UE
 - **Des taux d'intérêt encore bas** avec toutefois une remontée qui se confirme
- néanmoins*
- *Les prix du pétrole sont très volatils et ont amorcé une progression à la hausse, qui peut freiner la reprise*
 - *A la suite de vote du Brexit, les modalités de la sortie du Royaume-Uni de l'UE entraînent une période d'incertitude défavorable, impactant la propension des banques à prendre des risques et à prêter, et donc l'évolution des taux d'intérêt.*
 - *Les conséquences de plusieurs scrutins électoraux à l'étranger (Etats-Unis, Italie, Allemagne), comme en France, sont susceptibles d'affecter les tendances à l'œuvre, en ajoutant de l'incertitude.*

Contexte économique national : une reprise soumise à aléas

Graphique : Fourchette de projections de la croissance du PIB

(glissement annuel, en %)



Après une croissance de +1,3% en 2016, le PIB se maintiendrait, en légère hausse à court terme:

+ 1,3% en 2017 *(du fait d'une consommation des ménages en perte de vitesse)*

+1,4% en 2018

+1,5% en 2019

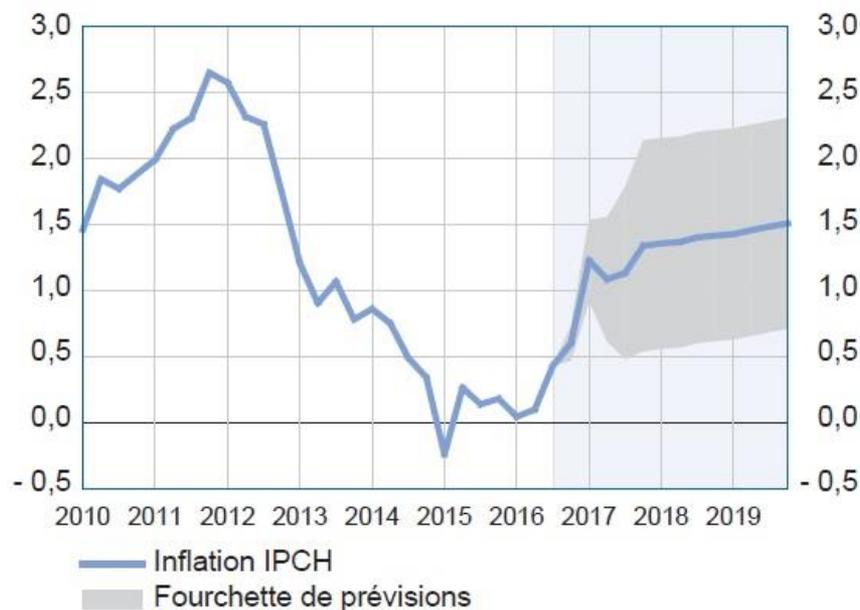
Mais dans quelle mesure cette confiance qui pointe va-t-elle permettre un redécollage suffisant des investissements?

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 28 octobre 2016 pour 2000-2016T3, projections Banque de France en prévision.

Contexte économique national : *une reprise soumise à aléas*

Graphique : Fourchette de projections de l'inflation IPCH

(glissement annuel, en %)



Sources : Insee pour 2000-2016T3, projections Banque de France en prévision.

Après un niveau faible en 2016 (+0,3%), un taux d'inflation qui reprendrait en vigueur :

- + 1,2% en 2017
- +1,4% en 2018
- +1,5% en 2019

Inflation soumise à la volatilité des prix du pétrole



Contexte économique national : *une reprise soumise à aléas*

Des taux d'intérêt encore bas
même si une remontée
s'amorce :
une demande de crédits
encore forte



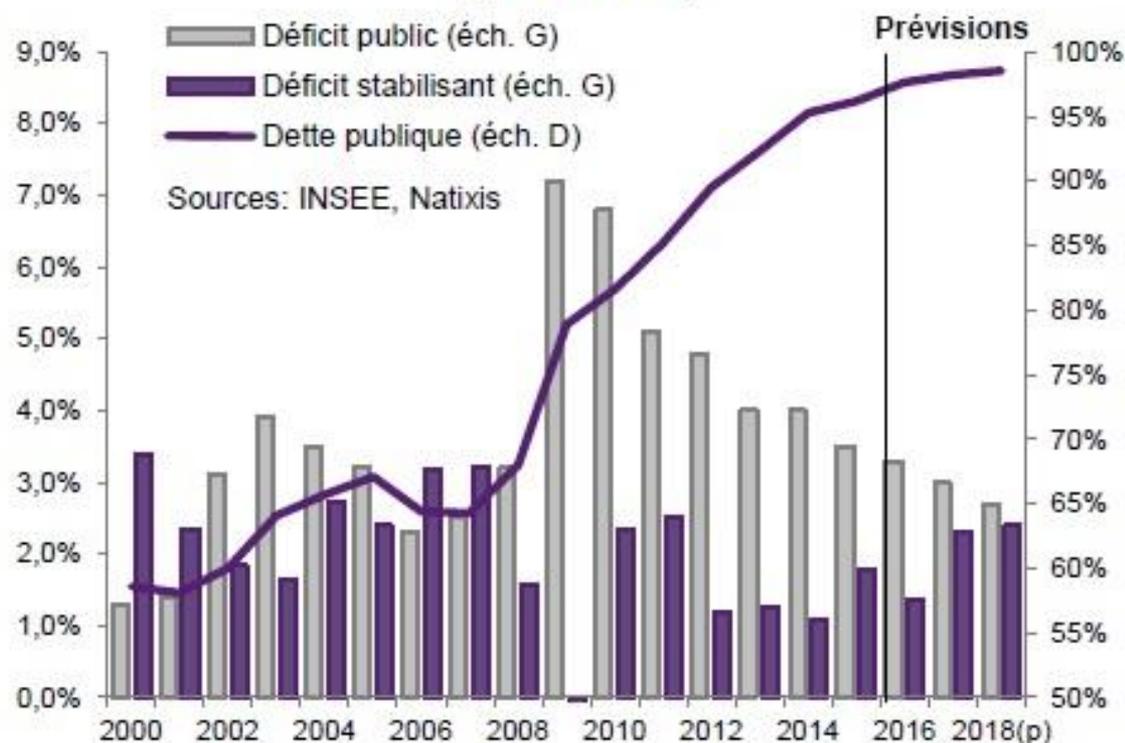
*mais des conditions de crédit qui
se resserrent pour les entreprises
et les institutionnels*



CAISSE D'ÉPARGNE

Contexte des finances nationales : des contraintes toujours prégnantes

France : Finances publiques
(en % du PIB)



En 2017, poursuite de la consolidation des finances publiques, avec une trajectoire de réduction des déficits

Dette stabilisée sous la barre des 100% du PIB (96%)

Déficit public en % du PIB

2015 : 3,5%

2016 : 3,3%

2017 : 2,7% (prévision LFI)

mais une amélioration lente sur la période récente (questionnement sur la capacité à repasser sous la barre des 3% en 2017)

b - Des finances locales impactées par les tendances nationales

Pour faire face à l'impératif de contribution au redressement des comptes publics, les collectivités locales ont été obligées de s'adapter à une situation de contraintes économiques et financières.

Si les collectivités dans leur ensemble semblent faire preuve d'une réelle capacité d'adaptation - d'une certaine résilience même- , il est constaté cependant des situations individuelles très disparates.

Partout néanmoins les efforts budgétaires pratiqués ne sont pas sans impact sur le périmètre des services publics de proximité ou sur la fiscalité.



Des finances locales impactées par les tendances nationales

un secteur local en résilience :

- en 2016, malgré une maîtrise marquée des dépenses de personnel, les collectivités ont connu **une évolution des dépenses de fonctionnement (+1,1%) supérieure à celle des recettes (+0,5%)**, notamment du fait de la contribution au redressement des finances publiques et de recettes fiscales moins dynamiques (à l'exception des DMT0)
- d'où **une épargne brute en recul (-2,6% en 2016 - le taux d'épargne brute¹ de 17% en 2016 étant même le plus faible mesuré depuis 1980)**
- des dépenses d'investissements qui s'en trouvent impactées**, même si le bloc communal a pu relancer quelque peu ses efforts en ce domaine en 2016 (+3%), en privilégiant le jeu sur sa trésorerie plutôt que sur l'emprunt.

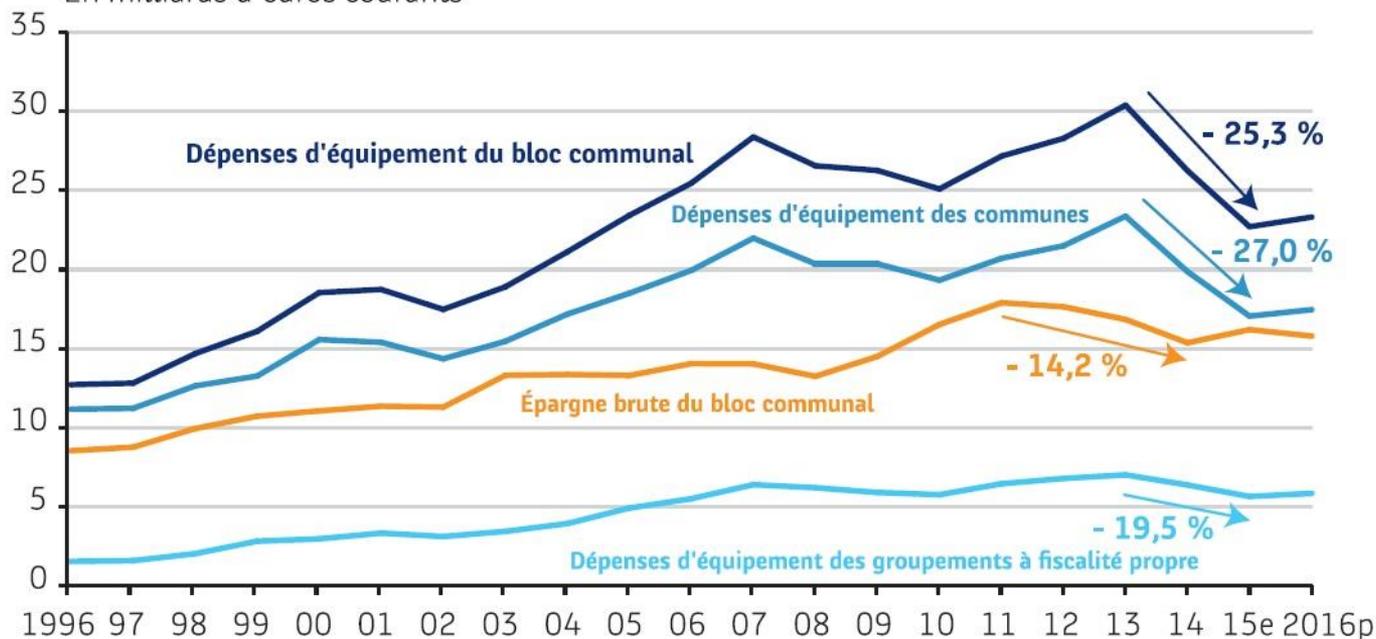
=> Nécessité de poursuivre les arbitrages pour affermir cette tendance à la relance et la réalisation d'économies de fonctionnement pour amplifier le dégagement de marges

¹ *taux d'épargne brute = épargne rapportée aux recettes de fonctionnement, permettant de mesurer la capacité à dégager des marges de manœuvre financières*

Contexte des finances locales : contraction de l'épargne brute

Épargne brute* et dépenses d'équipement du bloc communal

En milliards d'euros courants



* Épargne brute : recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement

©La Banque Postale Collectivités Locales

Nationalement, une épargne brute du bloc communal en 2016 qui diminue, après une période déjà de forte contraction entre 2011 et 2014 qui avait fortement altéré les dépenses d'équipement. Cependant ces dernières pâtiraient moins de l'épisode 2016, donnant des signes de reprise qui restent à confirmer

B/ Les impacts de la Loi de Finances 2017



Loi de Finances 2017 : principales orientations

Des contraintes réitérées sur le secteur local malgré quelques assouplissements

- **Poursuite de la contribution du secteur local au redressement des finances publiques, à travers la baisse de DGF, aménagée cependant par rapport à trajectoire initiale**
- **Soutien renforcé de l'Etat à l'investissement local, avec l'augmentation du FSIL à 1,2 Md€**
- **Renforcement de la péréquation, pour réduire les iniquités territoriales**

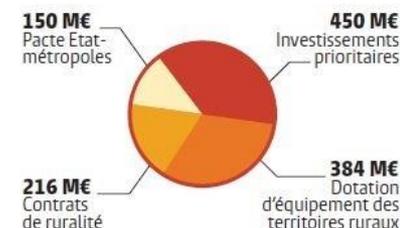
Baisse de la DGF

-2,63 Md€



Fonds de soutien à l'investissement local

1,2 Md€



Péréquation en hausse, FPIC stable et réforme de la DSU

DSU : dotation de solidarité urbaine.
DSR : dotation de solidarité rurale.
FPIC : fonds de péréquation intercommunale et communale.

**180 M€
DSU et DSR**



**1 Md€
FPIC**



Loi de Finances 2017

baisse de DGF, mais effort aménagé

Les collectivités locales connaîtront en 2017 une nouvelle baisse des dotations de l'État, au titre de la contribution au redressement des comptes publics.

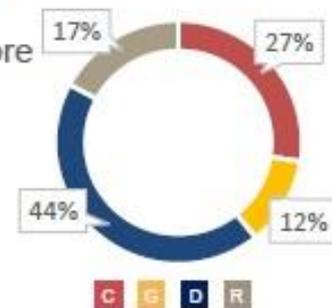
Cependant **cette baisse**, initialement prévue à nouveau de 3,67 Md€ en 2017 dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, **sera finalement réduite de moitié pour le bloc communal**,

conformément à l'annonce du Président de la République lors du 99e congrès des maires, pour prendre en compte la situation contrainte des communes et EPCI. **La minoration sera donc ramenée à 2,63 Md€**, fixant l'enveloppe nationale à 30,8 Md€ contre 33,2 Md€ en 2016 (soit -7,1%).

Répartition de la contribution au redressement des finances publiques des collectivités

La minoration de DGF au titre du redressement des comptes publics de **2,63 milliards €** pour 2017 est répartie ainsi :

- 725 millions € pour les communes
- 310,5 millions € pour les EPCI à fiscalité propre
- 1 148 millions € pour les départements
- 451 millions € pour les régions



Poursuite de la baisse DGF Impact LFI 2017 sur CCPN

**Estimations,
en attente notification**

⇒ Impact pour CCPN de la baisse DGF estimé à – 170 000€ brut par rapport à 2016

⇒ En net – 200 000 € soit -11%

Loi de Finances 2017 renforcement de la péréquation

- **Augmentation de 180 millions de la DSR et de la DSU**
- **Maintien de la Dotation nationale de péréquation (DNP)**
- **Stabilisation du FPIC sur une enveloppe de 1 Md€**
(CCPN concernée uniquement par ce point)

Loi de finances 2017

Soutien renforcé à l'investissement

- **Augmentation du Fonds de soutien à l'investissement local FSIL, porté à 1,2 milliard d'euros** contre 1 en 2016
afin de participer notamment au financement des contrats de ruralité et à abonder la DETR.
- **Enveloppe DETR portée à 1 milliard d'euros**

⇒ Impact pour CCPN:

La CCPN expertise très précisément toutes les demandes de subventions envisageables à ce titre pour abonder les plans de financement des investissements



Autres mesures notables du PLF 2017

- **Report de la réforme initialement proposée de la DGF à échéance ultérieure.**

Le gouvernement souhaite que cette réforme soit inscrite dans une loi spécifique qui prendra en compte la nouvelle carte intercommunale.

- **Revalorisation faible des valeurs locatives : +0,4%**
contre 1% en 2016, alors même que la prévision d'inflation 2017 est de 1,2%.

La LFI assoit en effet désormais la revalorisation sur l'inflation constatée en N-1, alors que jusque précédemment, elle se basait sur une inflation prévisionnelle de N.

Progression prévisionnelle des produits fiscaux du fait revalorisation des bases

	Bases 2016	Taux votés 2016	Produits perçus 2016	Revalorisation des bases décidées par le Parlement	Estimation bases 2017	Taux 2017 sans changement	Prévision produits 2017
Taxe d'habitation	30 198 495	9,52%	2 874 900	0,40%	30 319 288	9,52%	2 886 396
Taxe sur le foncier bâti	25 641 002	0%	0	0,40%	25 743 566	0%	0
Taxe sur le foncier non bâti	1 091 041	2,92%	31 859	0,40%	1 095 405	2,92%	31 985
CFE	7 319 073	23,65%	1 731 133	0,40%	8 460 000	23,65%	2 000 000

Autres ressources liées à fiscalité professionnelle		Produits perçus 2016	Prévision produits 2017
CVAE		1 177 617	1 175 632
IFER		129 313	130 000
TASCOM		370 924	370 000
TATFNB		21 486	21 400

	Bases 2016	Taux voté 2015	Produit perçu 2015	Revalorisation des bases décidées par le Parlement	Estimation 2016	Taux 2017 sans changement	Prévision produits 2017
TEOM	25 447 743	10,69%	2 720 363	0,40%	25 549 533	10,69%	2 731 245

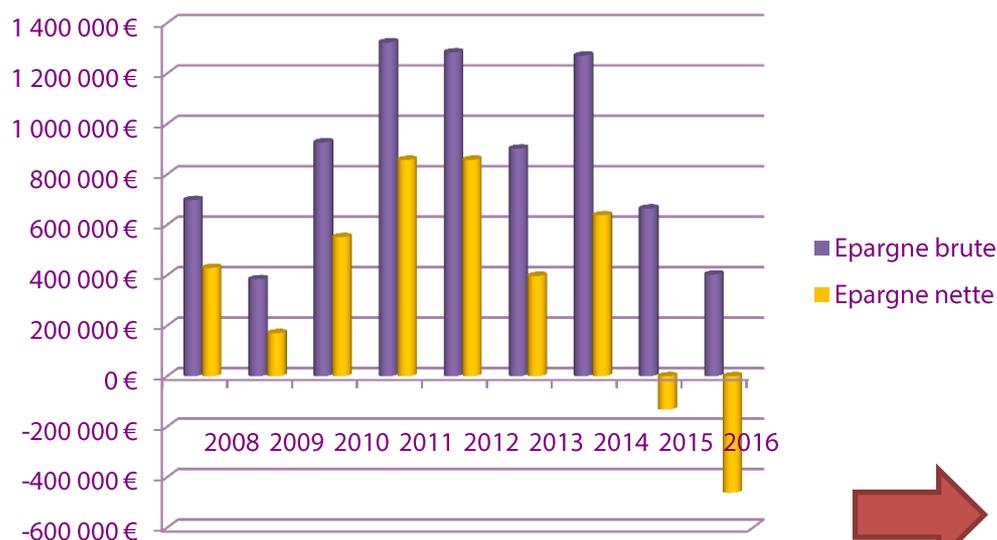
		Produit perçu 2016	Prévision produits 2017
TOTAL		9 057 595	9 346 658

Recettes fiscales supplémentaires prévisionnelles : + 289 000

C/ Les contraintes et défis à relever de l'intercommunalité dans ce contexte

1. Tendence baissière de l'épargne brute

La CCPN s'inscrit dans les tendances nationales des finances locales exposées ci avant, notamment en ce qui concerne la contraction de l'épargne brute et nette. Le compte administratif 2016 prévisionnel montre une tendance accentuée.



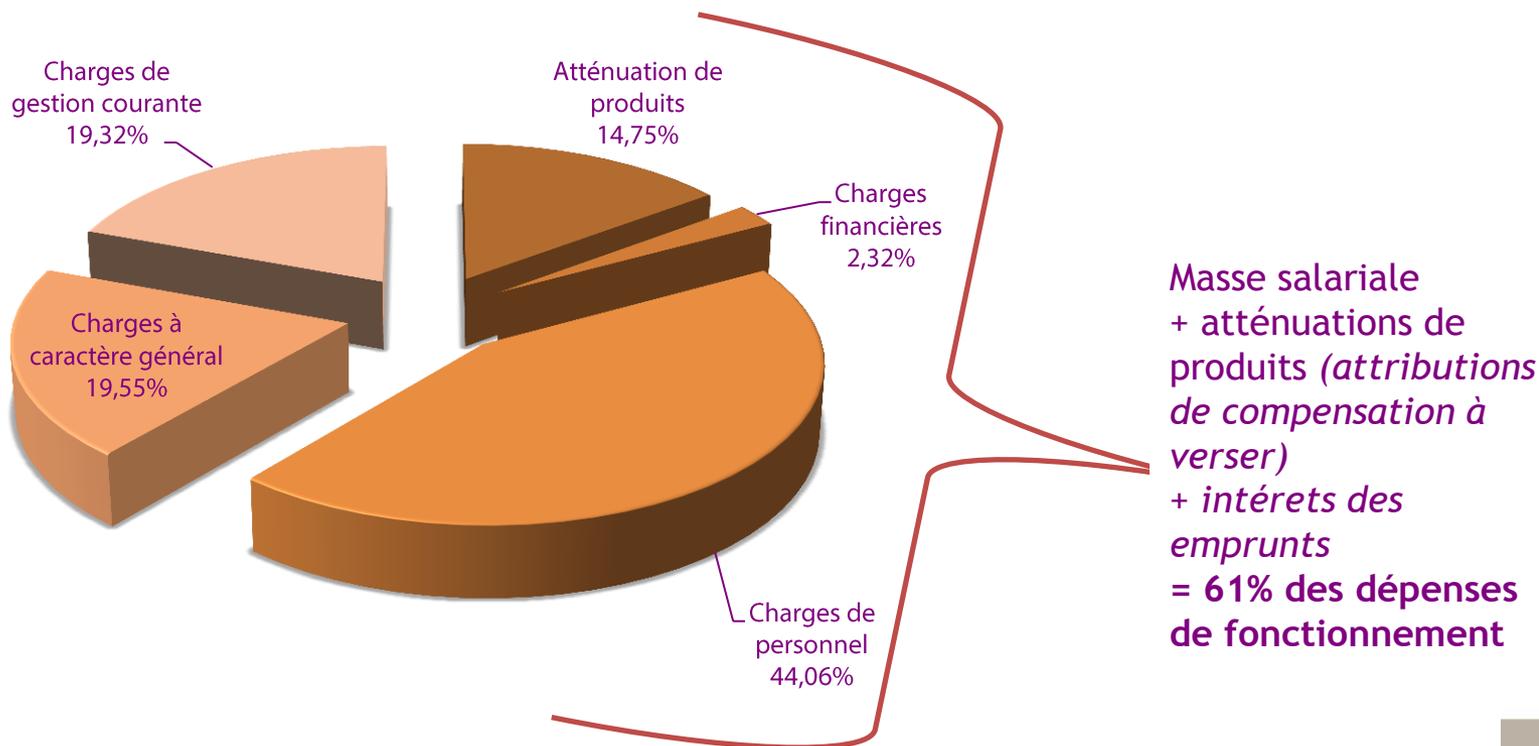
Sur période 2011-2016, cette contraction de l'épargne brute et nette est liée à une **progression des dépenses incompressibles plus rapide que les recettes, notamment du fait du maintien d'un haut niveau de service à la population, tandis que diminuaient des dotations d'Etat.**

L'objectif consiste donc à inverser la tendance pour générer des marges de manœuvre à très court terme, afin de rétablir une épargne nette positive permettant à notre collectivité de renforcer sa capacité à préparer l'avenir.

2. Rigidité des dépenses



Maitriser les dépenses : un exercice rendu difficile par le taux de rigidité des dépenses.



Des efforts de gestion à accentuer



Des arbitrages 2016 qui ne prendront leur pleine mesure qu'à compter de 2017

Malgré les efforts entrepris en 2016 avec le recentrage d'une première partie de nos compétences, les économies espérées au budget 2016 n'ont pas été aussi prononcées que souhaitées.

- La suspension du service de Transport à la Demande (TAD) n'a été effectif qu'à compter de septembre 2016. Cependant cet arbitrage prendra toute sa mesure dès 2017 en année pleine.
- La suspension de la politique Habitat a permis d'éviter l'engagement de nouvelles dépenses, cependant le solde de dossiers en instance n'a pas conduit en 2016 à réduire la ligne de dépenses. Les économies seront enregistrées à compter de 2017.
- Un certain nombre de frais d'études liés aux évolutions de compétences suite loi Notr notamment ont nourri le poste 611 et 617 relatifs aux études et contrats de prestation de services.

Des efforts notables seront donc à poursuivre en 2017.

Une volonté de maintenir un haut niveau de service au public



Maitriser les dépenses : un exercice rendu d'autant plus délicat que le reste à charge des services publics apportés aux populations par l'intercommunalité apparaît difficilement compressible sans remise en cause drastique des compétences exercées

Les principales politiques publiques déployées par la Communauté de communes auprès des populations représentent un fort reste à charge pour la CCPN, qui va croissant particulièrement pour l'enfance et la petite enfance :

- **L'accueil de l'enfance** (cantine et périscolaire hors NAP) :

➤ **reste à charge CCPN = 1 300 000 €** (preCA2016)

- **L'accueil de la petite enfance** (crèches et RAM)

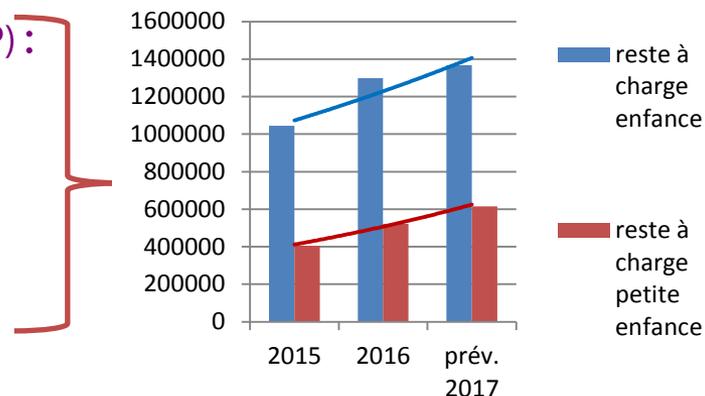
➤ **reste à charge CCPN = 522 000 €** (preCA2016)

- **Le secours / incendies (SDIS)**

➤ **reste à charge CCPN = 972 200 €** (preCA 2016)

- **L'enlèvement et traitement des ordures ménagères**

➤ **reste à charge CCPN = 75 000 €** (preCA 2016)



La CCPN fait partie des rares intercommunalités à assumer ces compétences non obligatoires, cela au bénéfice des populations bien entendu mais également des communes (qui assument pour la plupart ces politiques dans les autres territoires)

3. Diminution des dotations



Optimiser les recettes : un impératif au regard de la contraction des dotations

perte cumulée de DGF par l'EPCI sur période 2013/2017 : près de 1,2 M€

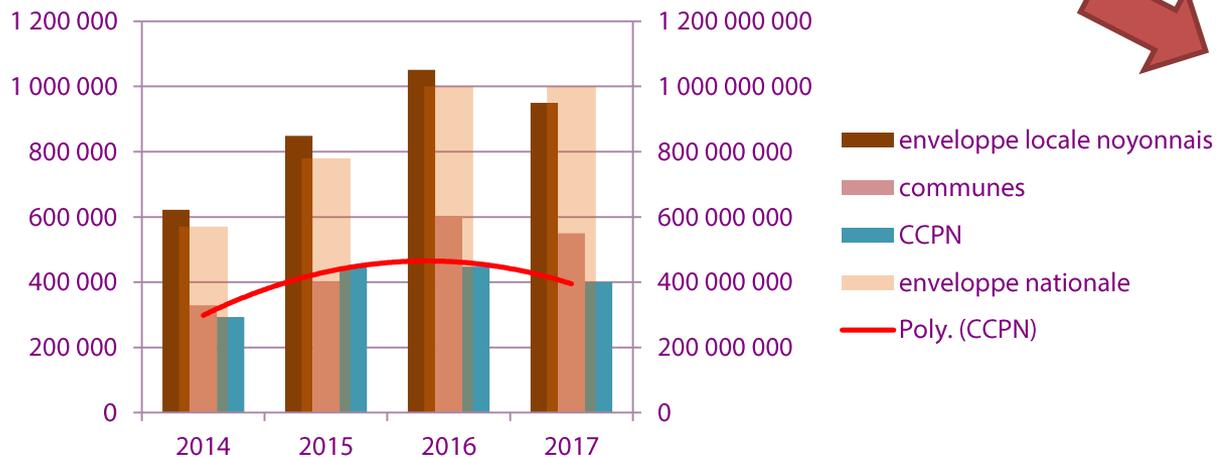
		2013	2014	2015	2016	2017	2018
dotation d'intercommunalité sans décision		1 046 066	1 001 943	970 498	963 023	950 000	930 000
<i>contribution au redressement des comptes publics</i>			-136 136	-136 136	-136 136	-136 136	-136 136
	2015			-330 481	-330 481	-330 481	-330 481
	2016				-330 262	-330 262	-330 262
	2017					-170 000	-170 000
dotation d'intercommunalité nette perçue ou à percevoir		1 046 066	865 807	503 881	166 144	-16 879	-36 879
dotation de compensation		1 866 156	1 845 887	1 805 601	1 770 661	1 740 661	1 710 661
DGF EPCI perçue ou à percevoir		2 912 222	2 711 694	2 309 482	1 936 805	1 723 782	1 673 782
réduction nette de dgf			-200 528	-402 212	-372 677	-213 023	-50 000
perte cumulée sur la période						-1 188 440	

*Chiffres estimatifs pour 2017 (notification non connue à ce jour)

➤ **Ce manque à gagner de DGF représente l'équivalent de 5 points de TFB ou de 4 points de TEOM !**

Stabilisation de l'enveloppe nationale du FPIC mais diminution attendue des montants individuels

Enveloppe nationale constante (gel sur base 2016), cependant intégration de nouveaux bénéficiaires suite fusion de collectivités, dès lors baisse des montants individuels redistribués



Enveloppe pour CCPN :

En 2016= 447 922 € perçus

En 2017 : 400 000 € estimés

Si le conseil communautaire adoptait le régime dérogatoire n° 2, cela pourrait amener 250 000 € de recettes CCPN supplémentaires. Depuis 2015, le manque à gagner du FPIC représente près de 600 000€.

	2014	2015	2016	2017
enveloppe nationale	570 000 000	780 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
		37%	28%	0%
enveloppe locale noyonnais	622 131	848 811	1 050 943	950 000
		36%	24%	-10%
CCPN	293 219	446 759	447 922	400 000
		52%	0%	-11%
communes	328 912	402 052	603 021	550 000
		22%	50%	-9%

Synthèse des contraintes et défis

Pour pouvoir maintenir un haut niveau de service au public sans supprimer de services à la population, et absorber la montée en puissance de la gestion du campus INOVIA,

Il convient de neutraliser financièrement la perte cumulée de DGF depuis 2013, et de FPIC depuis 2015, ce qui équivaut au global à 1,8M€ et qui pèse sur la tendance baissière de l'épargne brute.

D/ Quels leviers possibles pour dégager des marges ?

4 leviers possibles:

- Le levier de gestion (économies de fonctionnement)
- Le levier patrimonial (cessions)
- Le levier fiscal
- Le levier de l'optimisation des recettes diverses (tarifs et autres dotations)

Le levier de gestion

Dans un contexte de resserrement budgétaire suite à la raréfaction des recettes et dotations, il convient de procéder chaque fois que possible à des économies de gestion et à des optimisations de recettes.

- **Accentuer l'effort de contraction des dépenses de gestion**
 - **économies sur le 011 par groupement d'achats et transferts**
 - **effort de gestion des services***
 - **maitrise de la masse salariale**

- **Poursuivre le questionnement de périmètre de services « optionnels »**

**Orientations
BP 2017**

	Dépenses	Recettes	état
Suppression du TAD en année pleine	-150 000	-60 000	acquis
Optimisation tarifs enfance 2016		+60 000	estimé
Valorisation des contributions au SMVO et au SDIS en investissement	-300 000		estimé
Autres économies sur 011 à opérer (remboursement des communes pour frais fluides salles restauration...)	-120 000		estimé
total	-570 000	+0	

Hypothèse d'évolution des charges de fonctionnement

Charges à caractère général

≈ -10% en 2017 (en comparaison avec BP 2016)

Masse budgétaire prévisionnelle 2017 (≈ 3,34M€)

orientations

1. Accentuation des groupements d'achats
2. Efforts de gestion des administrations sur dépenses courantes (rationalisation, réorganisation, résultats de politique incitative)
3. Impact année pleine des arbitrages 2016 de recentrage (suspension TAD et politique habitat OPAH)
4. Suspension des remboursements aux communes des fluides des salles de restauration



Hypothèse d'économies nettes

Environ 300 000 €

Hypothèse d'évolution des charges de fonctionnement

Atténuations de produits

≈ -5% en 2017 (en comparaison avec BP 2016)

Masse budgétaire prévisionnelle 2017 (≈ 2,35M€)

Tendances et orientations

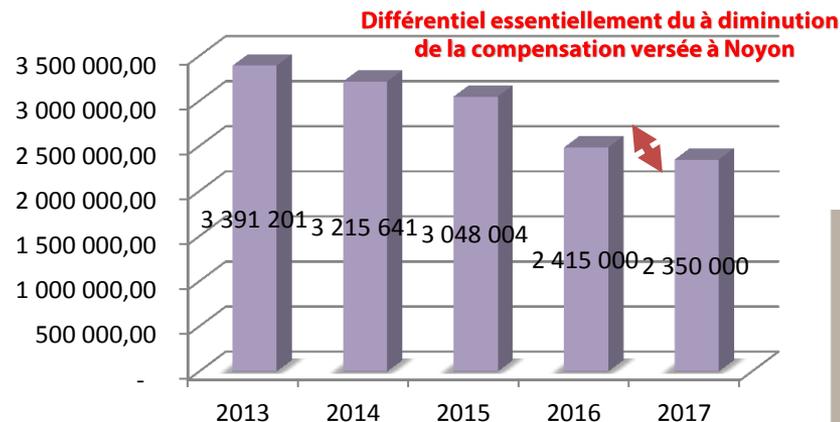
Impact sur montant des attributions de compensation à verser :

➤ Ajustement des couts NAP

L'évaluation précise des transferts de charges NAP 2017 fera l'objet d'une CLECT au premier semestre 2017

➤ 3^{ème} phase de mutualisation avec la ville centre sur année pleine : ≈ -70 000 € à verser à NOYON au titre des compensations de charges nouvelles transférées sur 012 de la CCPN

Atténuations de produits (attributions de compensation à verser)



Hypothèse d'évolution des charges de fonctionnement

Chap. 65

Orientations
BP 2017

Autres charges de gestion courante

≈ -5% en 2017 (en comparaison avec BP 2016)

Masse budgétaire prévisionnelle 2017 (≈ 3,16 M€)

orientations

- Valorisation des parts investissement des contributions au SDIS et au SMVO en section d'investissement :
 - 300 000 €
- Régularisation achevée autres collectivités : - 200 000€
- Versement de subventions d'équilibre aux budgets annexes :
 - INOVIA : +200 000 €
 - AMENAGEMENT ECONOMIQUE SUD NOYONNAIS : +100 000 €



Hypothèse de réduction nette du chap 65

≈ -200 000 €

Évolution de la masse salariale

Effectif ETP
238,35 en 2016
210 en 2017
prev.

La masse salariale brute représente 44 % environ des dépenses réelles de fonctionnement en 2016.

	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016 prév.	BP 2017 prév.
Charges de personnel	6 000 000	6 064 842	6 780 000	6 494 446	7 200 000	7 167 000	7 150 000
<i>Evolution n-1</i>		+ 7 % de CA à CA	+ 13 % de BP à BP	+ 7 % de CA à CA	+6% de BP à BA	+10% de CA à CA	+0% de BP à BP

Effet brut de la mutualisation + GVT

En 2017, il est prévu une stabilisation de la masse salariale du Budget principal

La mutualisation explique la progression importante en brut des charges de personnel depuis 4 ans. Elle est cependant fortement compensée par une réduction de l'attribution de la ville de Noyon, ne laissant ainsi en net qu'un impact résiduel.

Cette évolution répond aussi à la montée en technicité des équipes imposées par des compétences supplémentaires conférées à l'EPCI à la suite des dernières lois (MAPTAM, Notre notamment).

La GVT représente quant à elle environ 150 000 € annuellement, hors impact mesures catégorielles spécifiques.

Le rôle social de la CC s'illustre dans les 39 contrats aidés qui constituent l'effectif en 2016, financés à hauteur de 217 000 € par l'Etat.

Chap. 012

Orientations
BP 2017

Stabilisation de la masse salariale du budget principal en 2017

Charges de personnel

≈ 0% en 2017

*Masse budgétaire prévisionnelle 2017 (≈ 7,15M€)
contre 7,2 M€ au BP 2016*

Masse salariale – Prévisions 2017

- Impact GVT et mesures catégorielles gouvernementales
(≈ +300 000 € en 2017)
- Impact absorption année pleine de la 3^{ème} phase de mutualisation
(≈ + 250 000 € en 2017, compensée en forte partie)
- Prise en charge des 012 du Pays Source et Vallées et Inovia sur budgets annexes afférents
(respectivement -151 000 € et – 414 000 € en charge 012 sur Budget principal)
- Modération du recrutement et non remplacement de départs à la retraite

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants élaborent un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire.

Au 31 décembre 2016, la CCPN totalisait 306 agents dont 244 étaient des femmes (79,7 %).

Répartition des agents par statut

Statuts	Hommes	Femmes	Total
Stagiaires / Titulaires	21	64	85
Contractuels	19	164	183
Contrats aidés CUI/CEA	20	16	36
Vacataire	1	-	1
Apprenti	1	-	1
	62	244	306

Répartition des agents par filière

Filières	Hommes	Femmes	Total
Administrative	13	42	55
Animation	7	139	146
Médico Sociale	-	16	16
Sociale	-	5	5
Technique	20	5	25
Sans filière	22	37	59
	62	244	306

Répartition des agents par catégorie

Catégories	Hommes	Femmes	Total
A	11	19	30
B	8	9	17
C	21	179	200
Contractuels	22	37	59
	62	244	306

En 2016, 24 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon dont 21 femmes. La totalité des 5 agents ayant avancé de grade était des femmes.

1 homme et aucune femme a bénéficié d'une promotion interne.

16,8 % des agents ayant suivi une formation en 2016 étaient des hommes.



Impact mutualisation depuis lancement

	Poste	Répartition				Dépenses = impact brut ccpn	Atténuations de dépenses
		Initiale		Après mutualisation		Nouvelles Charges de Personnel	Réfaction sur attribution de Compensation versée
		NOYON	CCPN	NOYON	CCPN		
Phase 1	DGS	100%	100%	50%	50%	169 439	- 216 780
	DGA Administration gal	100%	100%	50%	50%		
	Directeur Urbanisme	100%		50%	50%		
	Adjoint Urbanisme		100%	30%	70%		
	Marchés Publics		100%	50%	50%		
	Juriste		100%	30%	70%		
Phase 2	Chargé Mission Aménagement	100%		50%	50%	656 661	- 448 522
	Directeur Affaires Financières		100%	50%	50%		
	Assistant de prévention		100%	10%	90%		
Phase 3	Juriste		100%	50%	50%	656 661	- 448 522
	Adjoint Services techniques		100%	30%	70%		
	Adjoint Services techniques	100%		80%	20%		
	Responsable Espaces verts	100%		80%	20%		
	Responsable voirie	100%		80%	20%		
	DGA population	100%		50%	50%		
	Directeur de l'évaluation		100%	50%	50%		
	Assistant marchés publics		100%	50%	50%		
	Informaticien		100%	50%	50%		
	Informaticien	100%		50%	50%		
	Informaticien	100%		50%	50%		
	Directeur de cabinet	100%		50%	50%		
	Responsable Affaires générales	100%		60%	40%		
	Chargé d'aménagement		100%	50%	50%		
	Evenementiel	100%		50%	50%		
	Evenementiel	100%		50%	50%		
	Assistant communication	100%		50%	50%		
	Directeur communication	100%		50%	50%		
	Evenementiel	100%		80%	20%		
	vaguemestre	100%		90%	10%		
Assistant communication		100%	50%	50%			
Assistant communication	100%		50%	50%			
Directeur informatique		100%	50%	50%			

La mutualisation a permis à l'EPIC de répondre à la montée en compétence indispensable des services, à moindre coût.

impact résiduel net global sur charges de personnel CCPN = 160 799 €

Le levier patrimonial

Au regard d'une situation patrimoniale exceptionnelle en comparaison avec EPCI de même strate,
la CCPN pourra décider, en fonction de la situation des actifs immobilisés, d'aménager, de céder ou d'échanger certains actifs (terrains, immobilier).

Au bilan de l'actif, un patrimoine sans commune mesure avec les EPCI de même strate ...

Budgets annexes	Actif disponible	Surface	Estimations
Friche Industrielle Jacob Delafon	Foncier et batisses	65 014 m ²	845 000 €
Village d'entreprises	Locaux d'activité et foncier	2 550 m ² (locaux) 18 900 m ² (foncier)	1 428 000 €
Parc d'activités de Passel	Foncier constructible	76 809 m ²	845 000 €
	Foncier inconstructible	27 023 m ²	67 000 €
La Rosière	Foncier non constructible	250 000 m ²	177 000 €
Réserves foncières	Foncier	653 740 m ²	658 000 €

... sans citer le site INOVIA avec ses 66 000 m² et ses bâtiments dont la valorisation approche les 30 M€

La CCPN entend profiter du regain d'attractivité attendu de l'arrivée de la fibre optique et de l'amélioration de la desserte routière de la ville (ouverture de la déviation Ribécourt Noyon fin 2016, liaison facilitée avec A1 et agglomération compiégnnoise) pour vendre quelques emprises, à destination du développement économique.

***Orientations
BP 2017***

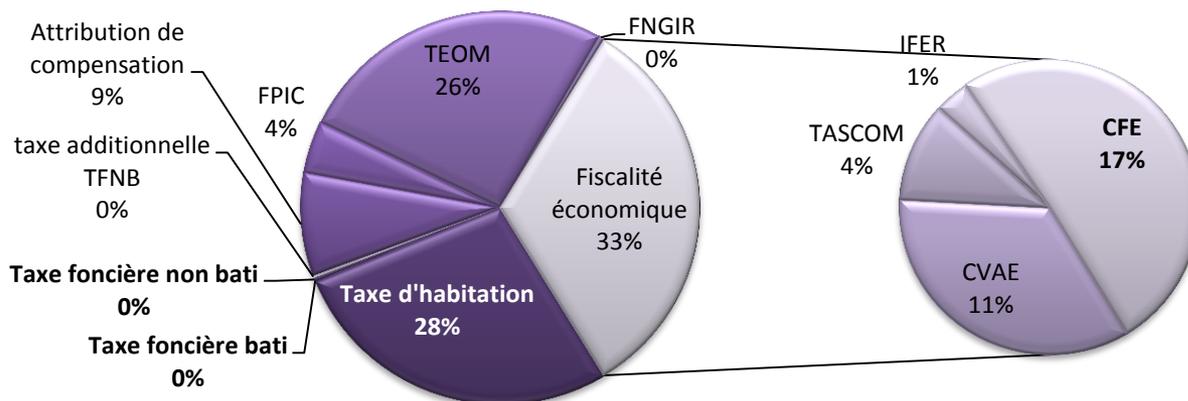
Estimations produits de cession attendus sur secteurs Village d'entreprises et Parc d'Activités de Passel notamment

= 400 000 €

Le levier fiscal

Rappel des taxes directes locales dont une part du produit revient à l'intercommunalité

	Bases 2016	Taux votés 2016 inchangés depuis 2010 (passage en TPU)	Produits perçus 2016
Taxe d'habitation	30 198 495	9,52%	2 874 900
Taxe sur le foncier bâti	25 641 002	0%	0
Taxe sur le foncier non bâti	1 091 041	2,92%	31 859
Cotisation Foncière des Entreprises	7 319 073	23,65%	1 731 133



La CCPN n'a jusqu'à présent pas actionné le levier fiscal pour faire face à la baisse des dotations. D'autres collectivités y ont déjà eu recours depuis plusieurs années, notamment voisines tel que Compiègne (+5% depuis 2013) ou l'ARC (+5% sur CFE depuis 2012).

Le levier fiscal

Hypothèses de modulation du taux de fiscalité sur le bâti

Jusqu'à présent, la CCPN a pratiqué un taux nul sur la taxe sur le foncier bâti (TFB). Cet impôt rapporte donc 0€ à la communauté de communes.

La modulation du taux de TFB est possible de manière déliée aux autres taux de fiscalité directe locale.

		2016	1pt sur TFB	3pt sur TFB	5pt sur TFB
TFB	Bases	25 641	25 744	25 744	25 744
	Taux	0	1,00	3,00	5,00
	Produit	0	257 440	772 320	1 287 200
Gain			257 440	772 320	1 287 200

Le produit d'un point de fiscalité sur le taux de taxe foncière bâti instauré rapporterait donc 257 000 € environ au budget communautaire dès 2017.

Le levier fiscal

Hypothèses de modulation du taux de TEOM
(taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

		2016	1% sur TEOM	3% sur TEOM	5% sur TEOM
TEOM	Bases	25 444	25 545	25 545	25 545
	Taux	10,69	10,80	11,01	11,22
	Produit	2 720 000	2 758 860	2 812 505	2 866 149
Gain			38 860	92 505	146 149

Le produit d'une revalorisation de 1% du taux de TEOM rapporterait environ 39 000 € au budget communautaire.

Le levier de l'optimisation des recettes diverses

- **Possibilité d'actions sur les tarifs via la poursuite de la réduction des restes à charge des politiques publiques de l'enfance et petite enfance avec des relèvements tarifaires** (prix repas cantine, goûter, accueil périscolaire ou petite enfance)

Ce poste a déjà fait l'objet d'une activation de levier en 2016. Poursuivre le relèvement des tarifs ferait peser la charge sur le budget des familles.

- **Possibilité d'actions sur les dotations fiscales via appel à la solidarité des communes à travers la revalorisation de la part du FPIC affectée à la CCPN**

Jusqu'à présent, c'est le régime dérogatoire 1 du FPIC qui a été adopté à défaut d'unanimité sur l'option 2. Or si le conseil communautaire adoptait le régime dérogatoire n° 2, cela pourrait amener 250 000 € de recettes CCPN supplémentaires. Depuis 2015, le manque à gagner du FPIC représente près de 600 000€ soit l'équivalent de près de 2 points de fiscalité.

	2015		2016		2017	
	communes	CCPN	communes	CCPN	communes	CCPN
Régime de droit commun	574 358	274 453	706 362	344 581	636 500	313 500
Régime dérogatoire option 1 majorité 2/3*	402 052	446 759	603 021	447 922	542 450	407 550
Régime dérogatoire option 2 libre*	328 912	519 899	402 052	648 891	300 000	650 000

Synthèse des orientations envisagées au BP 2017

**Pistes et
tendances**

Maitrise des dépenses de fonctionnement (de BP à BP)

- 500 000 €

Recettes nouvelles de fonctionnement

+ 700 000 €



+ 1 200 000 € re-dégagés en 2017 permettant de :

- **neutraliser la perte cumulée de DGF**
- **commencer à reconstituer une marge d'autofinancement pour financer l'investissement (+100 000 € virés à la section investissement)**

Synthèse des orientations envisagées au BP 2017

Pistes et
tendances

Maitrise des dépenses de fonctionnement (de BP à BP)

Charges à caractère général : effort visant à réduire de -10%

Masse salariale stabilisée (y compris effet GVT et mutualisation)

Minoration des attributions de compensation à verser à la ville centre, du fait accentuation mutualisation (-5%)

Autres charges de gestion courante (-5%)

Optimisation des recettes de fonctionnement

Rappel à prendre en compte

Diminution des produits des services (-17%)

suite suppression remboursement INOVIA part salaires

Dotation Globale de Fonctionnement (-11%)

Hypothèses d'évolution :

- de la fiscalité ménages
- de la part FPIC CCPN

E/ Analyse de la dette consolidée

Situation de l'encours consolidé au 01/01/2017

Répartition de la dette par budget

Budgets	Nombre d'emprunts au 01/01/2017	Encours au 01/01/2016		Encours au 01/01/2017	
		en €	en %	en €	en %
Friche industrielle	1	175 717,31	0,76%	153 732,65	0,61%
Inovia	7	8 422 169,47	36,27%	9 952 301,55	39,57%
PAP	1	1 333 333,36	5,74%	1 166 666,70	4,64%
Principal	13	9 885 584,53	42,58%	11 521 741,99	45,81%
Village d'Entreprises	1	612 168,20	2,64%	535 647,17	2,13%
totaux hors Majencia et Guitel		20 428 972,87	87,99%	23 330 090,06	92,76%
Guitel	1	928 855,88	4,00%	757 535,17	3,01%
Majencia	2	1 860 683,30	8,01%	1 064 291,18	4,23%
totaux Majencia et Guitel compris		23 218 512,05	100,00%	25 151 916,41	100,00%

Structure de la dette consolidée

prospective

Répartition de la dette par budget

Budgets	Nombre d'emprunts au 01/01/2017	Encours au 01/01/2016		Encours au 01/01/2017		Encours prospectif au 01/01/2018	
		en €	en %	en €	en %	en €	en %
Friche industrielle	1	175 717,31	0,76%	153 732,65	0,61%	131 787,99	0,55%
Inovia	7	8 422 169,47	36,27%	9 952 301,55	39,57%	10 504 372,00	44,04%
PAP	1	1 333 333,36	5,74%	1 166 666,70	4,64%	1 000 000,04	4,19%
Principal	13	9 885 584,53	42,58%	11 521 741,99	45,81%	11 497 797,18	48,20%
Village d'Entreprises	1	612 168,20	2,64%	535 647,17	2,13%	459 126,14	1,92%
totaux hors Majencia et Guitel		20 428 972,87	87,99%	23 330 090,06	92,76%	23 593 083,35	98,91%
Guitel	1	928 855,88	4,00%	757 535,17	3,01%	-	0,00%
Majencia	2	1 860 683,30	8,01%	1 064 291,18	4,23%	258 988,09	1,09%
totaux Majencia et Guitel compris		23 218 512,05	100,00%	25 151 916,41	100,00%	23 852 071,44	100,00%

Orientations budgétaires 2017 : opérations de crédit envisagées

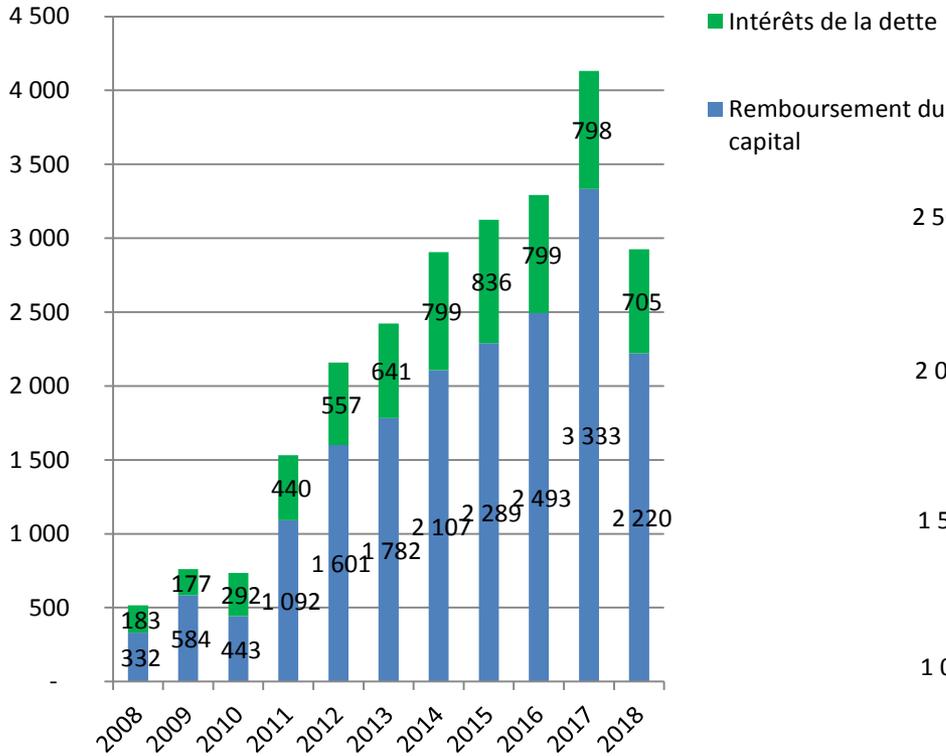
Levée prévisionnelle d'emprunts en 2017 :
1 M€ sur le budget principal
1 M€ sur le budget annexe INOVIA

Remboursement anticipé du prêt Lease-back du budget annexe GUITEL en 2017 :
soit une contribution au désendettement de 757 535 €

⇒ **DESENDETTEMENT PREVU EN 2017**

via une réduction de l'encours de 5%

Structure de l'annuité de la dette consolidée

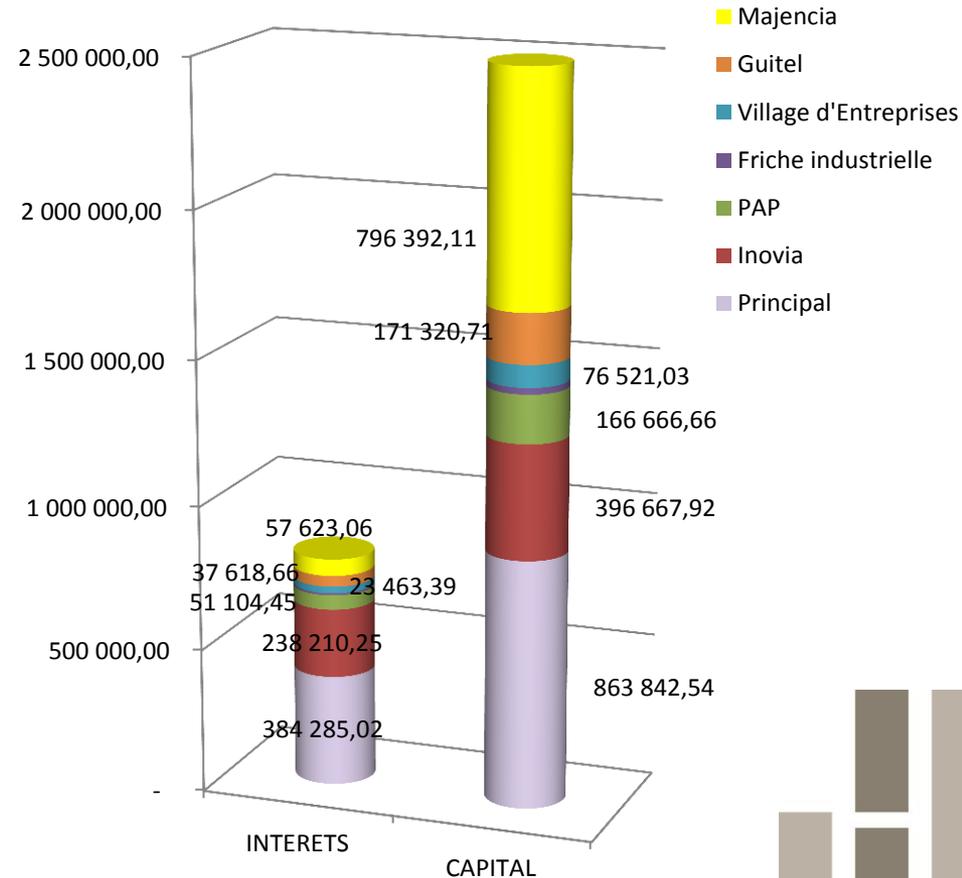


L'augmentation de l'annuité sur la période s'explique par :

- la transformation en emprunts long terme de 7 M€ de ligne de trésorerie - qui existait en 2008 et qui servait à financer les investissements- et
- le financement du CRSD.

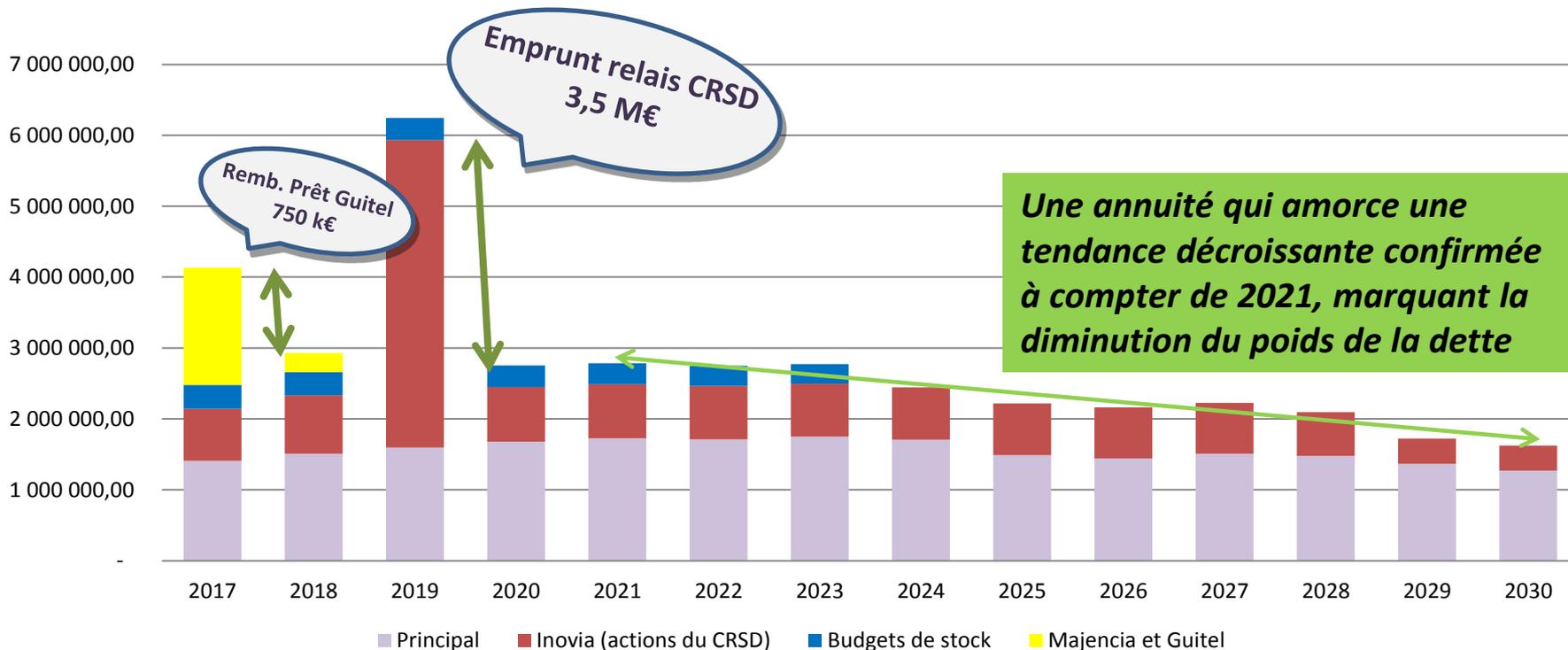
En 2017, annuité en augmentation du fait du remboursement anticipé du prêt GUITEL puis en 2018 une annuité qui revient à un niveau inférieur à 2016.

POUR INFORMATION : DETAIL PAR BUDGET DES ANNUITES PAYEES EN 2016



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Remboursement du capital	331 995	584 479	443 034	1 092 228	1 600 720	1 782 236	2 106 642	2 289 523	2 493 376	3 333 195	2 220 270
Intérêts de la dette	183 121	176 687	292 321	440 271	557 260	641 407	798 553	835 817	799 040	798 372	705 202
Annuité	515 116	761 166	735 355	1 532 499	2 157 980	2 423 643	2 905 195	3 125 340	3 292 415	4 131 567	2 925 472

Evolution des annuités de la dette consolidée



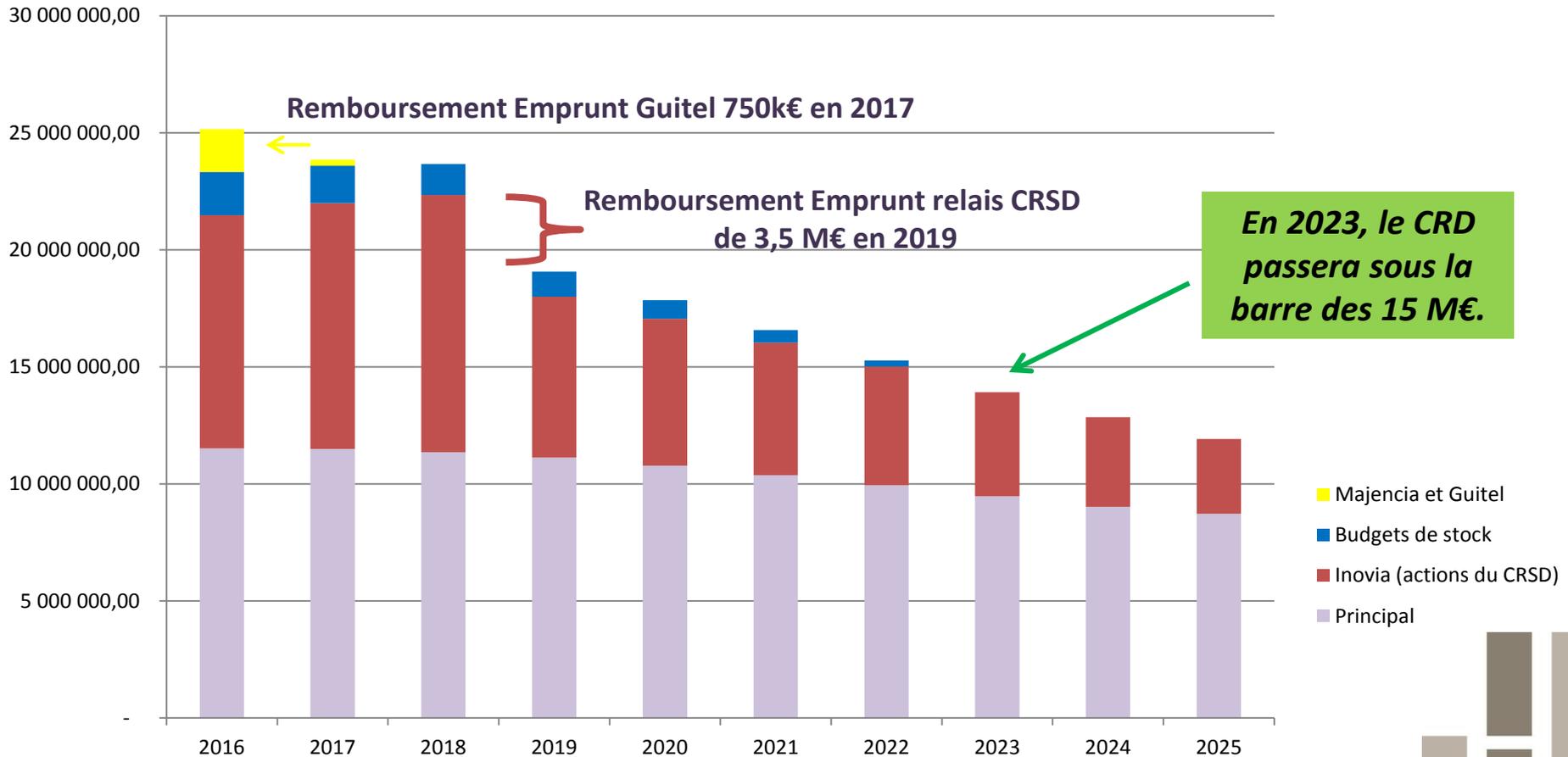
Budget principal : prise en compte d'une levée prévisionnelle de 1 M€ par an pour couvrir besoin de financements des opérations d'investissement.

Budget INOVIA : estimation d'une levée d'emprunt prévisionnelle de 1 M€ en 2017 et 2018 pour couvrir besoin d'achèvement du programme CRSD.

Sur l'année spécifique 2019, l'annuité de la dette consolidée s'élève à un peu plus de 6,2 M€, conséquence du remboursement in fine d'un crédit relais contracté en 2014 pour assurer le préfinancement du CRSD en attente des subventions d'investissement.

Objectif de diminution du poids de la dette

Profil d'extinction de la dette



Une stratégie de désendettement qui s'accroît dès 2019
(fin du CRSD et des opérations structurantes du budget principal)

F/ Opérations structurantes et prioritaires pour 2017

Achèvement Rénovation Espace Brézillon *Accueil crèches et RAM*



Maîtrise d'ouvrage Communauté de communes	RAR de dépenses	Crédits de paiement	Financement	RAR de recettes	Subventions
Travaux RAR	400 000 €		DETR	127 500 €	
Travaux nouveaux		440 000 €	CAF	160 000 €	368 000 €
			Département		60 000 €

Achèvement accès à la nouvelle déchetterie

Maîtrise d'ouvrage Communauté de communes	Crédits de paiement	Subventions
Création d'une liaison routière entre la rue de l'Europe et la rue Robert Estienne	RAR 340 000 €	SMVO : 77 000 € DETR : 101 000 €



SMVO DECHETTERIE NOYON
 VUE DE PRINCIPE - INSERTION



Protections contre les inondations



Construction d'un ouvrage hydraulique à Varesnes pour protéger les populations

Sous maîtrise d'ouvrage CCPN

Budget d'imputation	Programme	Subvention	RAR 2016	Crédits de paiement 2017
BP	1 200 000 €	<ul style="list-style-type: none"> 80 000 € Entente Oise Aisne 120 000 € Région 500 000 € Département 	63 240 €	1 136 060€

Autres opérations

Maîtrise d'ouvrage Communauté de communes	Programme	Crédits de paiement	Subventions prévisionnelles
Escale Gens du voyage - Aménagements		100 000 €	
Accès bowling Passage surélevé sur voirie et trottoirs		120 000 €	DETR sollicité (25%)
Centre Social de Guiscard Réhabilitation partielle		40 000 €	Contrat de ruralité (40%)
Funérarium (Noyon) Travaux divers de modernisation		30 000 €	
MAM de Carlepont Travaux divers de modernisation		20 000 €	

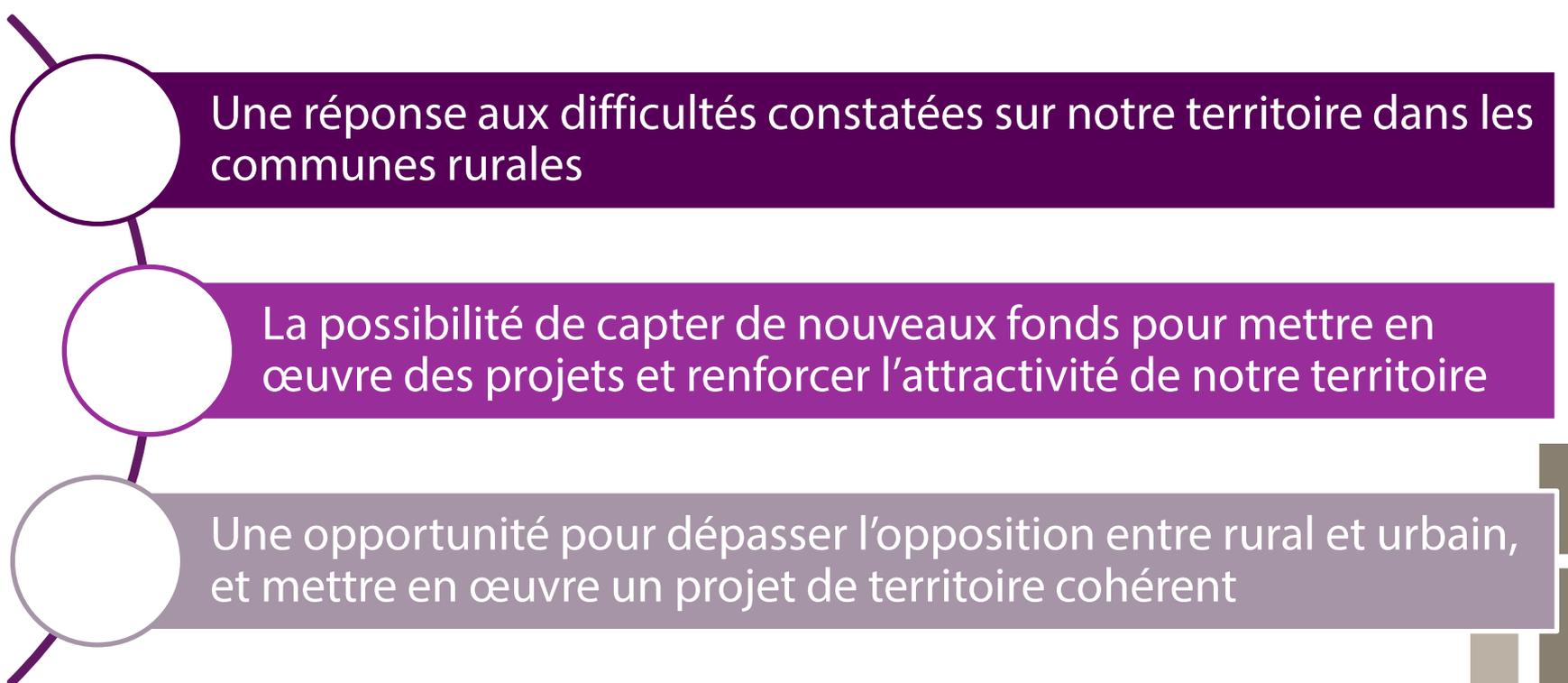
Opérations structurantes pluriannuelles



En cours : signature d'un contrat de ruralité

-**Un dispositif impulsé par l'Etat** (Ministère de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales)

-Le contrat de ruralité « **coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire** en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale » (circulaire du 23 juin 2016)



Une réponse aux difficultés constatées sur notre territoire dans les communes rurales

La possibilité de capter de nouveaux fonds pour mettre en œuvre des projets et renforcer l'attractivité de notre territoire

Une opportunité pour dépasser l'opposition entre rural et urbain, et mettre en œuvre un projet de territoire cohérent

Le contrat de ruralité du Pays noyonnais

1^{ères} orientations stratégiques pour le Pays noyonnais :

Exemple d'intégration d'actions programmées

Maison de service
au public itinérante

Diagnostic social
Travaux Centre social
Guiscard

Réorganisation Recyclerie
Etude de préfiguration
PCEAT
Etude optimisation
collecte



Redynamisation des
commerces ruraux

Tourisme fluvial
Tourisme sportif
Dev des filières
courtes

Création d'une voie douce à
Cuts

Le contrat de ruralité du Pays noyonnais

Financements mobilisables

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL):

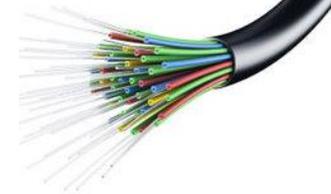
- Enveloppe dédiée au contrat de ruralité = ~12M€ dans l'Oise pour 2017 Enveloppe complémentaire = cumulable avec d'autres financements Etat (DETR, FNADT CPER, LEADER ...)
- Enveloppe pour le territoire définie en fonction des projets proposés (environ 1M€ fléché sur la CCPN selon la sous-Préfecture)
- Dépenses d'investissement principalement
- « L'appui à l'ingénierie sera toutefois possible à hauteur de 10 % des crédits attribués (crédits d'étude, recrutement temporaire, etc.). »
- Attribué aux communes ou à l'EPCI en fonction des compétences et de la maîtrise d'ouvrage des projets



Engagements des partenaires dans une convention financière annexée au contrat de ruralité chaque année

Le montant exact des co-financements reste à préciser.

En cours : Très haut débit – fibre optique



Déploiement de la fibre optique effectué en 2015/2016 sur une partie du territoire, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD). Les prises sont opérationnelles et en cours de commercialisation par l'exploitant.

Financement

Coût unitaire à charge EPCI → 370,00 € HT
Nombre de prises installées 2016 → 13 189
Remboursement de 300 € / prise par les communes

Modalités financières → avance du paiement au SMOTHD par CCPN (obtention d'un lissage sur 5 ans du montant du au SMOTHD 4,8 M€ au titre de la phase 1

Engagements pluriannuels (montants dus au SMOTHD par CCPN)

Phase 1					Phase 2
2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	879 930 €	1 328 000 €

La participation de la CCPN estimée à 70€/prise représente environ 1M€ au global, qui a été payée par la CCPN en 2016.

Modalités de remboursement par les communes:

Montage prévu :

- règlement d'un fonds de concours en 2017 de 50% du montant initial des prises déployés sur commune en section d'investissement
- puis remboursement du solde sur 5 ans à compter de 2018 prélevés sur attribution de compensation de fonctionnement

A venir : Projet de Pole aquatique



- Dépôt du permis de construire
- Programme de 16 M€ de travaux portés par une DSP concessive
- Attente de subvention régionale et CNDS décisives (5,4 M€ sollicités)

Charges estimées sur budget principal à compter de 2019

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	
Loyer DSP part fonctionnement	990 000 €	550 000 € contribution Ville de Noyon	440 000 € FPIC
Section d'investissement	Dépenses	Recettes	
Loyer DSP part investissement	600 000 €	600 000 € en autofinancement	

G/ Les budgets annexes



**Orientations :
fusion de budgets
annexes**

**Aujourd'hui, 11
budgets annexes**

BUDGET PRINCIPAL

LA ROSIERE

INTERSNACK

INOVIA

**VILLAGE
D'ENTREPRISES**

MAJENCIA

GUITEL

CENTRE AQUATIQUE

**PARC D'ACTIVITES DE
PASSEL**

SPANC

FRICHE INDUSTRIELLE

**ACQUISITION
RESERVES FONCIERES**

***Une gestion de projet qui s'appuie
sur de multiples budgets annexes***

Inconvénients

Difficultés de gestion comptable
Risques d'erreur dans l'affectation
des crédits entre budget

**Fusion
en 2017**

GUITEL

MAJENCIA

**BUDGET ANNEXE
« OPERATIONS
LEASE BACK »**

**Suppression
en 2017**

CENTRE AQUATIQUE

BUDGET PRINCIPAL

**Fusion
en 2017**

**VILLAGE
D'ENTREPRISES**

INTERSNACK

**PARC D'ACTIVITES DE
PASSEL**

**BUDGET ANNEXE
« AMENAGEMENT
ECONOMIQUE DU
SUD OUEST
NOYONNAIS**

SPANC

INOVIA

**Création
en 2017**

**BUDGET ANNEXE PAYS
SOURCE ET VALLEES**

**Etude
Fusion
en 2018**

**RESERVES
FONCIERES**

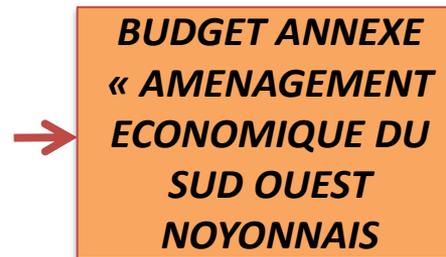
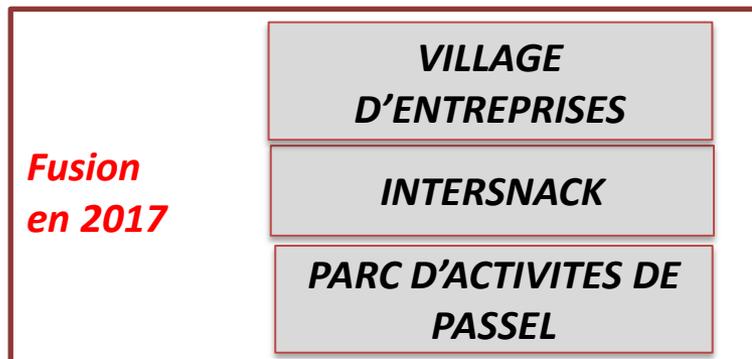
LA ROSIERE

**FRICHE
INDUSTRIELLE**

**EN 2017,
POURSUITE DU
PROCESSUS DE
FUSION DE BUDGETS
ANNEXES**

*Cheminement progressif vers
6 à 7 budgets au lieu de 12*

Projet de fusion des budgets annexes Intersnack, Village d'entreprises et Parc d'activités de Passel



Nécessité de prévoir le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal à ce nouveau budget annexe de 100 000 €

Pour équilibrer la section de fonctionnement temporairement déficitaire

Projet de création d'un budget annexe « Aménagement économique du Sud Ouest Noyonnais, par fusion des 3 budgets annexes précités

- L'emprise Intersnack ayant été cédée à l'entreprise GGF qui implante son activité et plus de 200 emplois, le budget Intersnack a vocation à s'éteindre après remboursement en 2017 de la 3^{ème} et dernière échéance à l'EPFLO de 1 M€
- Avec la future mise en service de la 2x2 voies Ribecourt – Noyon, la zone sud noyonnaise va gagner en attractivité économique, justifiant ainsi un regroupement des budgets annexes des zones d'activités du secteur pour plus de cohérence (en termes d'aménagement et de commercialisation)



Création d'un budget annexe Pays Source et Vallées



Création d'un budget annexe « Pays Source et Vallées » afin de mieux identifier et isoler comptablement les opérations du Pays, jusqu'à présent fondues dans le Budget principal alors qu'elles correspondent à une entité juridique différente

- *Bascule de la masse salariale et des charges courantes correspondant à cette entité vers le nouveau budget annexe*
- *Bascule des financements reçus des partenaires vers ce nouveau budget annexe*
- *Inscription d'une subvention du budget principal à ce nouveau budget annexe pour la part de financements versée au Pays par la CCPN*

Budget annexe INOVIA

Temps forts 2016

Inauguration du bâtiment 12 dédié à la formation et de l'Ecole du numérique



Inauguration de la pépinière éco-industrielle (PEI)



Budget annexe INOVIA CRSD

Orientations à court terme

reste à percevoir sur opérations nouvelles et assiette de dépenses

	CRSD Global		Action 3 : rénovation batimentaire et VRD (bat 2/11/13)		Action 4.1 Equipements et bat 18/5	
	Reste à percevoir	Assiette de dépenses estimative	Reste à percevoir	Assiette de dépenses estimative	Reste à percevoir	Assiette de dépenses estimative
total	4 669 000	5 730 000	1 524 000	2 600 000	635 000	793 000

Budget annexe INOVIA

Priorités 2017

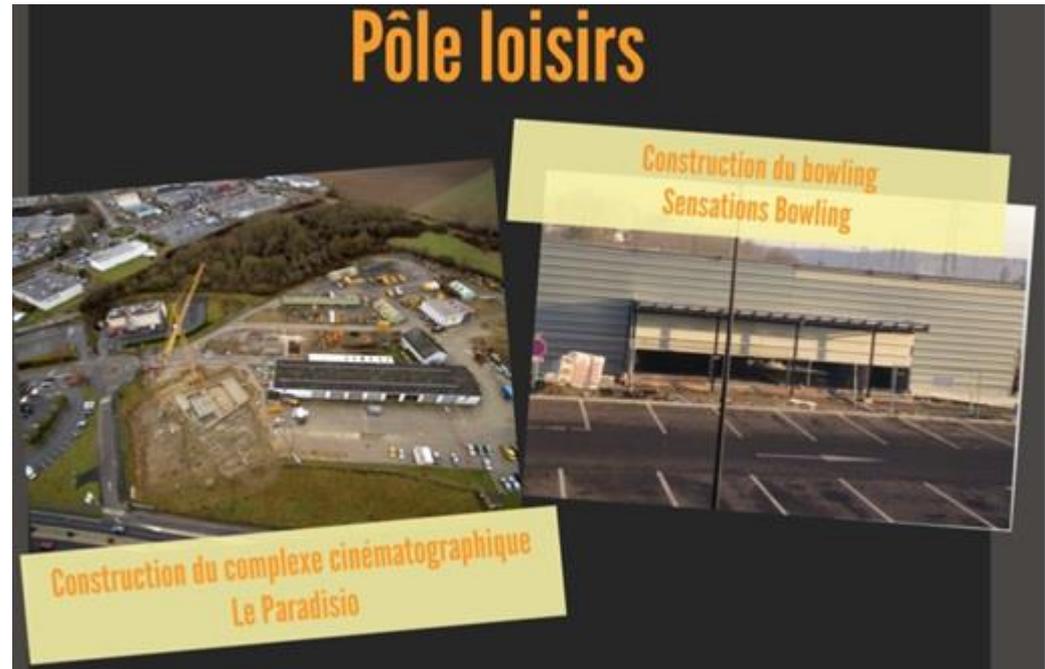
- **Achèvement des opérations batimentaires inscrites au CSRD, action arrivée à échéance**
- **Achèvement du Pole Loisirs (VRD)**

Crédits de
paiement

1 404 000 €

Subventions
prévisionnelles

642 000 €



Budget Annexe INOVIA

Programme batimentaire CRSD – Focus réhabilitation bâtiments

Espaces services	Dépenses prév.	Subventions prévues
Bâtiment 2 – Etat major	901 000 €	710 000 €
Batiment 18 – Intendance (estim.)	793 000 €	635 000 €
Batiment 160 contrôle d'accès au site	160 000 €	88 000 €
Autres équipements	223 000 €	206 000 €
TOTAL	3 014 000€	1 893 000 €

VRD	Dépenses prév.	Subventions prévues
Parkings site	500 000 €	277 000 €
VRD industrielle	220 000 €	93 000 €

Budget annexe INOVIA

Prévision Fonctionnement 2017

INOVIA

Nécessité de prévoir le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal à ce budget annexe de 200 000 €

Pour équilibrer la section de fonctionnement temporairement déficitaire du fait de l'extinction de subventions d'Etat perçues jusqu'à présent en fonctionnement

Ce montant équivaut à la production fiscale du site, dont les recettes sont jusqu'à présent enregistrées sur le budget principal, ainsi qu'à la valorisation de l'occupation de bâtiments du site par les services intercommunaux

FONCTIONNEMENT

Dépenses		BP 2017 prev.	Recettes		BP 2017 prév.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	644 000,00	013	ATTENUATION DES CHARGES	13 028,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	440 000,00	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		73	IMPOTS ET TAXES	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	74	DOTATIONS,	467 000,00
65	subv equilibre BA inovia		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 691 000,00
			74	subv equilibre du BP	200 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 084 010,00	TOTAL DES RECETTES DE GESTION		2 371 028,00
66	CHARGES FINANCIERES	270 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 000,00	Total recettes réelles		2 421 028,00
22	DEPENSES IMPREVUES	4 500,00	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTI	102 000,00
Total dépenses réelles		1 383 510,00	Total recettes d'ordre		102 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		002	SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE	
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	300 000,00	Total général		2 523 028,00
Total dépenses d'ordre		300 000,00			
002	SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE	839 518,00			
Total général		2 523 028,00			

Conclusion

Des orientations reflétant le choix de :

- **maintenir une haute qualité de service au public**, bénéficiant aux populations rurales et urbaines, et pourvoyeur de lien social
- **consolider l'attractivité du Pays noyonnais** pour développer l'emploi

et affirmant ainsi un projet de territoire cohérent, innovant et solidaire.